

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 04 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-cinq février deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET
MM. L. ANTHOINE, J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE
JONCOUR, C. MOENNE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON,
N. TARDIF

Absente excusée : MME M. VIGNE

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

§§§§§

Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.

§§§§§

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2019

- Délibérations :
 1. Approbation des tarifs municipaux pour l'année 2019
 2. Cession d'une parcelle communale située au chef-lieu à Monsieur Jean-François DECARROUX
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 11 FEVRIER 2019

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 février 2019.

DÉLIBÉRATIONS

1.	APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 Délibération n° 2019-10
-----------	--

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs municipaux a été approuvée en date du 3 décembre 2018.

Madame le Maire propose de rajouter des éléments dans la liste de la vaisselle et du matériel manquant, cassé ou abîmé pour la Maison des Associations.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour l'année 2019, à compter du 5 mars 2019 ;
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

TARIFS COMMUNAUX 2019 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	Particuliers arenthonnais		Associations arenthonnaises	Associations extérieures à la commune et entreprises		Capacité
	Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)		Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)	
GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE (avec cuisine)	250 €	400 €	CF TARIFS SPECIFIQUES	250 €	400 €	220 (180 assis)
	300 €	450 €		300 €	450 €	
	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €		
PETITES SALLES (sans cuisine)						
Salle N°1 - LE JALOUVRE (rez-de-chaussée côté baies vitrées)	Non autorisé			Du 01/04 au 30/09		
				1/2 journée	Journée	Journée
			GRATUIT	85 €	175 €	100 €
			500 €	500 €	500 €	500 €
Salle N°2 - LE SALÈVE (1 ^{ère} étage)	Non autorisé		GRATUIT	35 €	70 €	100 €
			néant	100 €	100 €	100 €

Location de salles

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF

POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE (AVEC CUISINE) DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Type d'activité	GRATUIT					
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		100 €		150 €	
					Forfait basé sur un tarif horaire de 8,50 €	

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE ET AUX ENTREPRISES

POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LA SALLE SALÈVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

POUR 4 LOCATIONS ET PLUS PAR AN

Grande salle du rez-de-chaussée (sans cuisine)		Salle Salève		
Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/10 au 31/03
Forfait basé sur un tarif horaire de 8,50 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 11 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 4 €
				Forfait basé sur un tarif horaire de 6 €

Maison des Associations

Vaisselle et matériels manquants, cassés ou abîmés

Dénomination	Prix unitaire
Assiette à dessert	2,90 €
Assiette creuse	3,10 €
Assiette plate	3,90 €
Bol	1,30 €
Broc à vin 50cl (gros)	3,00 €
Corbeille à pain	4,80 €
Coupe pain (machine)	120,00 €
Couteau	0,70 €
Couteau à découper	4,90 €
Cuillère à ragout (trou)	4,90 €
Cuillère de service (pleine)	4,30 €
Flute à champagne	1,70 €
Fourchette	0,80 €
Grosse cuillère	0,80 €
Louche	6,80 €
Petite cuillère	0,70 €
Pichet à eau	10,00 €
Pichet à vin 50cl (fin)	6,00 €
Planche à découper	12,00 €
Plat de service Inox	5,50 €
Plateau	3,50 €
Ramequin	0,80 €
Saladier Inox	5,20 €
Saladier Verre	3,60 €
Tasse à café	1,10 €
Tasse à thé	1,30 €
Tire-bouchons	9,90 €
Verre à eau	0,90 €
Verre ballon	0,90 €
Balai grande largeur	25,00 €
Chariot de ménage	140,00 €
Franges de lavage serpillère	12,00 €
Gant pour four	20,00 €
Manche balai serpillère	7,00 €
Tête balai serpillère	31,00 €

Concessions funéraires (1 emplacement)		
Concession pleine terre		
	30 ans	200 €
	15 ans	100 €
Concession caverne		
	30 ans	150 €
	15 ans	75 €
Concession colombarium		
	30 ans	600 €
	15 ans	300 €

Emplacements commerces ambulants	40€ / jour
---	------------

Photocopies (noir et blanc uniquement)		
	Format A4	0.15 €
	Format A3	0.30 €

Affranchissement	Tarifs postaux en vigueur
-------------------------	---------------------------

2.	CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SITUÉES AU CHEF-LIEU À MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DECARROUX Délibération n° 2019-11
-----------	--

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que Monsieur Jean-François DECARROUX souhaite acquérir trois parcelles appartenant à la Commune, situées au Chef-lieu et attenantes à sa propriété.

Les parcelles en question, cadastrées Section A numéro 2271-2273 et 2276, se situent Route de Bonneville et ont une superficie totale de 85 m².

Ce terrain ne présentant aucun intérêt particulier pour la commune, Madame le Maire propose de le céder à Monsieur Jean-François DECARROUX.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose la vente de ces biens au prix de 13 600 euros pour les 85 mètres carré de surface, soit 160 euros le mètre carré.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de vendre les parcelles cadastrées Section A numéro 2271-2273-2276 appartenant à la Commune au profit de Monsieur Jean-François DECARROUX, au prix de treize mille six cent euros (13 600 €).
- ✓ **INDIQUE** que les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge de l'acheteur,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

URBANISME

La commission du 06 février 2019

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Fabrice MEYNET
51, Route de Maclenay
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Réfection et isolation toiture
+ ravalement façades**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Cyrille GUERIN et Mme Jéléna SKRPAN
20, Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle et garage

La commission du 21 février 2019

➤ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Sébastien GAILLARD

925, Route de Lanovaz

Zone UC : urbanisation des hameaux

Zone Nh : zone naturelle humide

Zone A : zone agricole

**Extension habitation + piscine +
abri de jardin**

➤ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Antony BUSATO

301, Route de Reignier

Zone UB : extensions autour du chef-lieu

**Réhabilitation ferme : création
3 logements et 1 carport**

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que des autorisations d'urbanisme ont été refusées :

- PC 2018/13 au nom de Monsieur Serdar TORAMAN, pour la construction de deux maisons individuelles (Route de Fessy) en raison de l'avis défavorable du CAUE. Arrêté en date du 31/01/2019.
- PC 2018/14 au nom de Monsieur Moussa OUBAALI, pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage double (120, Route de Montagny) en raison de l'avis défavorable du l'ABF. Arrêté en date du 31/01/2019.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que des autorisations d'urbanisme ont été accordées :

- PCM 2018/06 M01 au nom de Monsieur Nicolas CANDAES et Madame Justine GAUD, pour une modification de la couleur des tuiles et de la teinte des façades (85, Route de Maclenay). Arrêté en date du 06/02/2019.
- PA 2018/01 au nom de la SAS Passion Immo, pour la création de deux lots à bâtir (96, Impasse du Verger). Arrêté en date du 18/02/2019.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe que des autorisations d'urbanisme ont été abrogées :

- PC 2017/15 au nom de Monsieur Idir SENOUN, pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage séparé (321 Ter, Route de Fessy). Arrêté en date du 12/02/2019.
- PCM 2017/25 M01 au nom de la SARL Proximo, pour la création de deux bâtiments collectifs de sept logements au total (Chemin des Voirons). Arrêté en date du 12/02/2019.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION FINANCES

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le lundi 11 mars à 18h00 en Mairie.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE indique que des travaux de gestion des eaux pluviales ont été réalisés par l'entreprise PAULME T.P. à l'Impasse du Marais et au Lotissement de Maclenay.
- Monsieur MOENNE informe les conseillers que les travaux de voirie réalisés par l'entreprise TRANSMIS sont terminés au carrefour entre la Route de Fessy et la Route des Fins de Fessy. Le carrefour a été réaménagé en vue d'améliorer la circulation des autocars dans ce secteur.
- Monsieur MOENNE présente le projet de déplacement doux sur la Commune qui sera exposé lors de la réunion du 12 mars à la CCPR concernant le schéma cyclable du Grand Genève. L'objectif du projet est de favoriser les déplacements doux sur le territoire et de développer les axes de communication vers les communes du Pays Rochois. Après débat au sein du Conseil, il a été décidé de présenter le projet en l'état lors de la réunion de la CCPR.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX rappelle les « rendez-vous nettoyage de la Commune » qui auront lieu le vendredi 22 mars à 13h30 avec les enfants de l'école et le samedi 23 mars à 8h30 avec les bénévoles et associations.
- Madame BOEX énonce que le barrage des castors a été reconstitué. Madame BOEX, Monsieur ROSSET et les agents techniques vont intervenir et poser un siphon, afin de favoriser l'écoulement des eaux dans le cours d'eau, après avoir obtenu l'accord de l'ONCFS.
- Madame BOEX constate de nombreux dépôts de déchets et produits sur des parcelles privées pouvant porter atteinte à l'environnement. Des courriers vont être envoyés aux propriétaires.
- Au titre de la démarche E3D (Ecole en démarche globale de développement durable), Messieurs LE JONCOUR et ROSSET ont proposé de s'occuper du projet d'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales provenant du toit du préau de l'école.
- Dans un objectif de réduction de la pollution de l'air, Madame BOEX propose l'évènement « Un dimanche sans voiture » lors de la semaine du développement durable. Les membres du Conseil saluent cette proposition mais estiment qu'il est difficile d'appliquer une telle démarche sur la Commune, en raison du manque de transports collectifs. Ce sujet sera rediscuté ultérieurement et peut-être adapté au contexte local.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- Madame le Maire énonce la date de la prochaine réunion de la Commission le mercredi 13 mars prochain à 18h00 en Mairie, en vue de discuter des tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport pour la prochaine année scolaire.

- La prochaine réunion du Conseil d'école aura lieu le jeudi 04 avril à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION SOCIALE

- Le prochain repas des Aînés sera organisé le dimanche 07 avril à 12h00 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame MARCAULT présente les nouveaux horaires de la bibliothèque :
 - En raison du retour à la semaine scolaire de 4 jours avec une fin des cours à 16h30, le créneau du lundi de 15h45 à 16h30 a été supprimé.
 - Les permanences sont étendues en soirée, avec une fermeture à 18h45 au lieu de 18h30 les lundi-mercredi-vendredi.
- Madame le Maire propose de féliciter les bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement. Les élus sont tous favorables pour bien remercier tous ces bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de cette structure à destination des habitants et lecteurs du territoire.
- Une rencontre avec l'auteure Carine FERNANDEZ est organisée le vendredi 29 mars à 19h30 à la bibliothèque.

§ COMMISSION COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE

- Une réunion de la Commission est prévue le mardi 02 avril à 18h30 en Mairie.

§ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFLLUENTS

- Monsieur MOENNE présente la situation du Chemin des Sablons qui est inondé systématiquement lors des périodes pluvieuses. Etant donné que les étangs sont chargés en eau par une prise d'eau venant directement du Nant de Sion, les bois sont également inondés et l'eau s'évacue par le biais du chemin.
Pour remédier à cela, les entreprises intervenant pour le compte du SM3A, au titre de la GEMAPI, ont colmaté la brèche par de la terre afin de lutter contre ces débordements.
L'ATMB doit également reprendre une buse bouchée.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente les nouvelles conditions financières du SYANE pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Etant donné une baisse de la participation financière du SYANE, les élus décident à la majorité (une voix contre : Monsieur Claude MOENNE) d'attendre l'année prochaine pour rediscuter de l'intérêt

d'installer une telle borne.

- Madame le Maire énonce le bilan des inscriptions de la micro-crèche. 64 dossiers de pré-inscription ont été déposés et 32 familles attendent une réponse pour la rentrée 2019.

DATES A RETENIR

- ✓ Jeudi 7 mars à 17h30 : RDV Clos Dommartin + Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 7 mars à 19h00 en Mairie : Réunion avec APE et FCAS pour chapiteau
- ✓ Lundi 11 mars à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Mercredi 13 mars à 18h00 en Mairie : Commission Affaires scolaires / Jeunesse
- ✓ Jeudi 21 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 21 mars à 19h00 en Mairie : Réunion Commission Voiries et Commission Environnement (véloroute et déneigement)
- ✓ Vendredi 22 mars à 13h30 : Nettoyage de la commune avec les enfants de l'école
- ✓ Samedi 23 mars à 8h30 : Nettoyage de la commune avec les bénévoles et associations
- ✓ Lundi 25 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mercredi 27 mars à 18h00 en Mairie : Réunion du CCAS
- ✓ Vendredi 29 mars à 19h30 à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteure Carine FERNANDEZ
- ✓ Mardi 02 avril à 18h30 en Mairie : Commission Communication
- ✓ Jeudi 04 avril à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 04 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil d'école
- ✓ Dimanche 07 avril à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Mercredi 10 avril : Chasse aux œufs
- ✓ Jeudi 11 avril à 9h00 en Mairie : Commission communale des impôts directs
- ✓ Jeudi 18 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 25 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Lundi 6 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 14 mai à 19h00 à la Maison des Associations : Conseil communautaire CCPR
- ✓ Jeudi 16 mai à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 19 mai : Rando du Terroir
- ✓ Dimanche 26 mai : Elections européennes
- ✓ Mercredi 29 mai à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 13 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 27 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

Séance levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Brigitte CAUL-FUTY



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 26 / 03 / 2019.